
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.17PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 668'000.- pour la mise
en œuvre des mesures nécessaires à la protection des ouvrages et des
infrastructures communales en cas de montée des eaux du lac**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 12 septembre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Rosario DI FIORE, Thierry GABERELL, Nathalie GUTIERREZ, Aurélie-Maude HOFER, Olivier MAIBACH, Anita ROKITOWSKA, Laurent VUITHIER et de la soussignée Mathilde MARENDAZ, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Pascal PITTET, Chef de service SSP, Sandro ROSSELET, Chef de service STE, Antoine SAUSER, Adjoint du service STE, et Marcel PÜRRO, Responsable de la STEP. Nous les remercions pour leurs présentations, leur disponibilité et leurs réponses.

Dès début juin 2021, la montée des eaux liée aux précipitations abondantes et parfois orageuses qui se sont abattues sur la Suisse depuis la mi-juillet, était pressentie et observée par les services. Un travail interservices sous la forme d'une cellule de crise a vu le jour dès les premières inondations, sous la direction de M. Pascal Pittet, Chef du Service de la sécurité publique. Un crédit complémentaire extraordinaire (PR21.42PR) avait été accordé par le Conseil communal le 9 décembre 2021. À l'époque, d'autres investissements liés à l'amélioration du matériel d'assainissement des stations de pompages et à la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), avaient été annoncés : c'est l'objet de cette demande de crédit d'investissement.

En amont des inondations, le bassin versant des trois lacs a été utilisé pour diminuer le débit et protéger en aval, la décrue en provenance de Thoue. La cellule de crise aura été le premier exercice à l'échelle 1:1, pour conduire la coordination face aux inondations. Les services STE, SDIS, SEY, les bâtiments et l'urbanisme ont été mis dans la boucle de coordination rapidement, ce qui a permis de valider des décisions en connaissances des impacts de la situation sur les différents services. Fonctionnelle après 48h, cela a pris plusieurs semaines pour stabiliser la coordination de cette cellule de crise. Un exemple du travail urgent commandé par la cellule de crise aura été de stabiliser le système de pompage pour maintenir l'évacuation de l'eau vers la STEP. La cellule impliquant une collaboration interservices avec les collaborateurs et collaboratrices a réuni des profils qui ne seraient pas forcément contactés pour ce type de gestion. Aujourd'hui, les membres de cette cellule se forment à l'accompagnement de crise, ce qui pourrait être utile par exemple pour le cas de l'énergie. Pour les services, ce travail a permis de démontrer qu'une collaboration en temps de crise est efficace. Une aide cantonale et intercantonale est en place. Suite à un questionnement d'un commissaire, M. Pittet affirme réfléchir à l'implication de la protection civile.

Une commissaire demande s'il n'aurait pas été possible de faire une évaluation conjointe à des potentiels de manques d'eau à venir liés à la sécheresse, ce à quoi les services répondent mettre en place des mesures en parallèle (réutiliser l'eau de la STEP une fois traitée contre les micro-polluants ou utiliser des essences d'arbres adaptés par exemple).

Les services cherchent à diversifier nos prises d'eau à Yverdon, en misant sur des sources diversifiées comme le puits de Concise. Par rapport aux inondations, Yverdon se situe en zone à risque résiduel : pratiquement tous les bâtiments sont exposés. Une liste existe pour identifier les bâtiments les plus exposés. Certains bâtiments publics en particulier sont identifiés par le service de la culture et de l'urbanisme autour des archives. Dans le préavis, ce sont uniquement les bâtiments de la Ville qui sont pris en charge.

Le but de l'étude de révision du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) est de chercher si des redimensionnements sont à faire. Le Chef de service et la Municipale STE soulignent que les stations de pompage ont été à leur débit maximum pendant la crise, ainsi que la renaturation du cours d'eau de la Thièle a permis d'absorber davantage d'eau, car le lit du cours d'eau était élargi : cette renaturation a augmenté le temps entre la plaine et le lac. L'étude pourra commencer dès l'obtention du préavis et permettra de préciser les besoins. Les autres travaux ne sont pas encore fixés dans le temps.

L'évaluation actuelle des besoins qui a conduit à la demande de crédit d'investissement a été réalisée par la cellule de crise interservices. Il y a des besoins d'investissements en plus, mais les travaux dans les services seront réalisés avec les budgets ordinaires. Une partie des frais qui figure dans cette demande de crédit d'investissement a été engagée pour répondre à l'urgence : cela concerne STE, service le plus touché. Il s'agit de la page 3 du préavis PR22.17PR, aux lignes 1 ; 2 ; 3 ; 4 et 6 (*Achats de pompes supplémentaires STAPs et moteur de réserve ; Armoire électrique pour pompes supplémentaires STAPs ; Tuyauterie pour pompes supplémentaires ; Nouvelle alimentation électrique STAP Thièle ; Coffret de connexion des groupes de secours STAP Thièle et Mujon*) correspondant à un montant de CHF 184'000.-. Certains commissaires soulignent la nécessité de développer nos réflexions sur les prises de décision dans l'urgence. Il paraît cependant à l'ensemble des commissaires urgent d'aller de l'avant pour avoir les moyens d'anticiper les crises. Ils et elles soulignent et félicitent la très bonne collaboration entre les services.

L'ECA (Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud) s'est engagé à aider financièrement. D'autres sources financières sont prévues et seront le cas échéant déduites du montant accordé par ce crédit d'investissement si voté.

Conclusions :

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Mathilde MARENDAZ, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 23 septembre 2022